

**Solidaires**



**Branche INRA**

**Interventions délégation SUD-RE  
& courte synthèse des échanges  
Comité Technique du 25 janvier 2012**

**Ordre du jour officiel**

- ▶ Projet de campus commun AgroParisTech/INRA à Saclay
- ▶ Information sur le budget 2012
- ▶ Bilan social 2010
- ▶ Bilan du conventionnement INRA - FIPHFP 2008-2011 et perspectives.
- ▶ Présentation du règlement intérieur type des Comités Techniques
- ▶ Fusion des Centres de recherches d'Orléans et de Tours (suite à la demande de CGT CFDT et SUD)
- ▶ Questions diverses

*Cette synthèse, non exhaustive, se centre sur les dossiers nouveaux, sachant que « budget 2012 » a déjà été l'objet d'un échange et d'un vote au Conseil d'Administration de décembre. Nous avons souligné que l'enjeu de ce budget d'austérité était repris dans la pétition unitaire (CGT-CFDT-SUD) en cours, qui sera déposée au prochain CA.*

*Le bilan social a été reporté au CT suivant. Sur le dossier « non-titulaires » abordé en questions diverses, la direction a indiqué qu'il n'y avait pour le moment rien à discuter...*

*Un règlement intérieur du CT de l'INRA sera proposé par l'administration.*

**Intervention préalable de SUD**

*« Notre intervention se situe en écho aux vœux 2012 de la direction générale avec, en ce qui nous concerne, l'enjeu de reconstruire la recherche publique !*

Chaque agent de l'INRA a en effet réceptionné le 21 décembre dernier, au moment même où se tenait le premier Comité Technique, un message de la direction générale, formulant le vœu que 2012 soit « plus que jamais placée sous le signe de la cohérence, de l'ouverture et de l'innovation »,... ceci, en prolongeant la politique menée ces dernières années !

Pourtant, en cinq années de pouvoir Sarkozyen, le système de recherche français s'est rapproché dangereusement de son point de rupture et il ne manque plus grand chose pour que son effondrement survienne. Avec aujourd'hui la tentative d'introduire le « contrat de projet » dans le code de la Recherche, on s'approcherait même d'une organisation de la recherche basée sur le modèle anglo-saxon. Les laboratoires y seraient peuplés de quelques têtes pensantes, dotées du statut de fonctionnaire et d'un salaire négocié avec le Président d'une Université, et d'une armée de petites-mains qui survivraient avec des CDD pendant quelques années avant d'aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte. Et au bout d'un long processus, ces laboratoires seraient dans les classements mondiaux de Shangai et d'ailleurs...

Depuis cinq ans, certains ont même accepté toutes les réformes en pensant sauver leur peau. Les scientifiques passent une part croissante de leur temps à rédiger des rapports d'évaluation individuelle ou collective et des projets ANR avec des pourcentages de réussite qui ne cessent, quant à eux, de décroître. Il faudrait aussi parler de l'énergie déployée aux cours des deux dernières années, à construire des Labex, Idex et Equipex qui ont permis à un nombre réduit d'unités et d'établissements de pouvoir fièrement revendiquer leur appartenance à l'élite de la Recherche Française, la grande majorité devant remettre le couvert pour un hypothétique deuxième service.

Et malgré cela, ou peut être grâce à cela, la politique de restriction se poursuit et même s'amplifie. Des postes sont gelés, des crédits récurrents diminuent... et les directions continuent de servir docilement cette politique de destruction de notre Institut. Des chefs de départements à l'INRA ont ainsi accepté

d'appliquer les règles de modulation des crédits attribués aux unités en fonction de leur production académique. C'est ainsi aussi que les directions scientifiques essaient toujours de se convaincre qu'elles continuent de piloter la politique de recherche de l'établissement en montant des métaprogrammes qui n'ont en réalité de « méta » que le nom et l'énergie développée pour faire croire que leur enveloppe financière peut réellement insuffler un élan nouveau aux travaux de recherche.

Et c'est ainsi enfin que la direction de l'INRA continue de soutenir une politique budgétaire qui étrangle progressivement notre Institut et contribue activement à la complexification du millefeuille qu'est devenue notre organisation de la recherche, en créant des Consortium, Alliances et autres machins du même genre, tout cela pour plaire au pouvoir en place.

Et à l'échelon des structures internes, au-delà de l'adage « hors des TGU, point de salut ! », c'est aussi le découpage en DISC, entendez Dispositifs et Infrastructures Scientifiques Collectifs, comprenant des UE et IE (unités et installations expérimentales), des PT et PF (plateaux ou plates-formes technologiques, des SOERE (entendez Systèmes d'Observation et d'Expérimentation au long terme pour la Recherche en Environnement), voire des ZA et CRB (Zone Atelier et Centres de Ressources Biologiques) ; nous vous faisons grâce d'y évoquer l'ensemble des SI (Systèmes d'Information).

Dans ce contexte, auquel il faut ajouter les dégâts générés par les évaluations de l'AERES, la pression au travail devient la norme pour les collectifs et les individus. Et on tente de nous faire croire qu'il suffirait de savoir gérer ces RPS (les risques psychosociaux) que nous préférons appeler plus humainement souffrance au travail, sans remettre en cause, en amont, les nouvelles formes d'organisation du travail.

Ce que nous vivons actuellement dans notre secteur, est le lot de tout le secteur public, sous couvert de RGPP et plus généralement de l'ensemble des salariés : un pouvoir d'achat qui diminue, une précarité d'emploi toujours plus grande, des missions de service public qui s'effacent devant les intérêts économiques,

Il est temps de tirer le bilan de la casse de notre système par les équipes dirigeantes actuelles et d'engager une profonde réflexion sur le devenir de la recherche agronomique, afin que les intérêts financiers ne passent plus avant les intérêts collectifs, et afin d'assurer la préservation de notre environnement pour les générations futures.

C'est l'enjeu de 2012, année d'échéances électorales importantes. Syndicalement, nous voulons contribuer à la reconstruction de la recherche publique et nous continuons la résistance engagée. Dès ce Comité Technique, plusieurs points à l'ordre du jour seront l'occasion d'y revenir ».

*Nous avons également rappelé, en début de séance, notre espoir d'avoir dans le mois le compte-rendu des échanges de chaque réunion, comme le prévoit la réglementation encadrant la nouvelle structure. Ceci même si, s'agissant de celui du 21 décembre, nous prenions en considération la pause de fin d'année.*

*Nous avons aussi demandé les suites données à la motion votée en décembre sur le retard pris à actualiser les grilles indiciaires en TR et AI. La réglementation prévoit une réponse écrite de la Direction dans les 2 mois. Cette fin janvier, elle nous indique qu'elle n'a... aucune information nouvelle sur le calendrier de cette application !<sup>1</sup>*

## **Fusion des centres d'Orléans et de Tours**

*L'addition de ce point à l'ordre du jour avait été demandée par 3 syndicats (CFDT-CGT-SUD). Il a été l'occasion du dépôt, par une délégation locale, d'une pétition d'agents des 2 Centres concernés par la fusion.*

*Au cours du long échange qui a suivi, la Direction générale n'a cessé d'argumenter sur son objectif principal d'avoir une organisation territoriale calquée sur celle des régions politiques. La*

<sup>1</sup> SUD remplissant la fonction de secrétariat adjoint du premier CT tenu en Décembre, nous venons de relancer ce 10 février la DRH sur ce sujet, ne serait-ce que pour obtenir copie du courrier adressé aux 2 ministères concernés, afin que les syndicats puissent également leur rappeler la demande formulée par le CT du 21 décembre.

**délégation SUD a vainement plaidé pour obtenir, a minima, un bilan des deux dernières « expériences » menées. La Direction n'y voit, par contre, aucun intérêt, chaque regroupement étant, dit-elle, spécifique !**

**Ci-dessous, nos 2 expressions pour tenter d'obtenir ces bilans :**

En cours de débat :

« L'INRA avait la chance de disposer jusqu'à présent d'une organisation à taille humaine, atout que vous venez d'ailleurs d'évoquer au début de l'échange consacré à la fusion d'Orléans et Tours. Les restructurations en cours, et nous faisons aussi référence aux TGU, les Très Grandes Unités, remettent en cause les repères de proximité qui sont bénéfiques tant pour la qualité des recherches que pour les conditions de travail.

D'où la nécessité d'avoir, a minima, les enseignements des expériences déjà en cours. Pour avancer, il est d'abord nécessaire de pouvoir partager des constats, ici sur le bilan tiré des regroupements des centres d'Angers-Nantes et d'Avignon-Sophia.

Si nous ne sommes pas opposés par principe à toute évolution, nous craignons fort que ces changements participent à la dégradation de la recherche publique, telle que nous l'avons formulée en début de réunion. »

A la fin de l'échange :

« En conclusion, on a bien compris la position de la direction générale qui argumente sur l'évolution tant du rapport de forces avec les partenaires externes que des nouveaux modes d'organisation de la recherche.

Nous refusons d'être là uniquement pour gérer les difficultés rencontrées lors des adaptations, et qui se traduisent par la multiplication des situations de souffrance au travail. Ceci sans être en capacité de peser en amont sur la remise en cause de ces dispositifs lorsque la situation l'impose.

Nous sommes donc demandeurs de retours d'expérience. Ce serait d'ailleurs le comble si à l'INRA, organisme qui se consacre à la recherche, on ne prendrait pas en compte les expérimentations déjà engagées. »

## **Projet Saclay**

**Les syndicats avaient appris dans la semaine que le Conseil d'Administration devant valider le montage financier de l'opération était reporté au 21 février<sup>2</sup>. La position SUD, exprimée en séance, sur le sujet n'est pas nouvelle, et est bien illustrée par la formule du « Sarkophage » :**

« C'est le projet qui concentre tous les défauts de la politique du gouvernement, son objectif principal semble être de répondre à l'ambition du président de la république, et il risque de constituer un « Sarkophage » pour les générations futures.

Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer que ce projet était en contradiction avec l'objectif de développement durable affiché par l'INRA, avec de nouvelles constructions d'importance, sur des terres agricoles.

500 personnes de l'INRA sont concernées, avec une délocalisation importante (de Paris et de Grignon), pour beaucoup des temps de trajets allongés, avec des transports collectifs et infrastructures d'accueil toujours en devenir incertain.

On peut s'interroger sur la finalité du projet, avec *in fine* l'intégration à l'université de Paris-Saclay, intégrant une mise en commun de personnels et de moyens techniques et à terme une délégation globale de gestion (DGG). Ce qui entraînera une régionalisation de la recherche, et parallèlement un nouvel affaiblissement de la vocation publique, à visée nationale, de l'établissement INRA.

**Nous avons voté, avec les trois autres syndicats la motion suivante qui a l'intérêt de souligner le refus unanime de ce projet en l'état ! Et nous comptons continuer la réflexion et l'action sur ce**

---

<sup>2</sup> Et ce 8 février, la présidence de l'INRA a annoncé un nouveau report, non daté, en mars... Preuve que ce montage financier présenté comme ambitieux est aussi laborieux à finaliser !

*dossier avec d'autres syndicats SOLIDAIRES concernés SUD-Rural-Equipement, SUD-Energie, SUD-Education...). Nous craignons fort que la levée des incertitudes ne suffira pas à rendre ce projet acceptable !*

#### Motion Unanime du Comité Technique

« En l'état de la présentation au Comité Technique et compte tenu à la fois du calendrier très tendu et des incertitudes multiples qui demeurent actuellement, notamment sur les infrastructures de transport ou les capacités de logement pour les personnels, mais également sur la validation effective de certaines collaborations scientifiques, le Comité Technique s'oppose au projet porté par AgroParisTech et l'INRA de transférer tout ou partie de leurs activités sur le plateau de Saclay ».

### **Sur la politique handicap**

*Au-delà du bilan & perspective de la première convention triennale avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), les échanges se sont concentrés sur les difficultés rencontrées par des collègues en situation de handicap, tant lors de recrutements qu'en reconversion professionnelle.*

*Tout en reconnaissant le bon bilan financier de la convention avec le FIPHFP et les avancées obtenues notamment en terme de recrutements (encore limités en catégorie A), SUD-RE a plaidé pour une approche plus qualitative du dossier, visant à combattre la vision négative du handicap, encore prégnante.*

« Il se trouve que ce bilan, incluant le prolongement de la convention pour 2012 a été présenté au Comité National du FIPHFP à la mi-décembre. Comme j'ai pu le dire lors de cette réunion, nous regrettons que ce dossier n'ait pas été l'objet d'un débat préalable au sein du CTP. Sur un tel sujet, nous avons tous à gagner, employeur et personnels, à saisir les échéances pour partager les points de vue. La présentation en CNAS et CT ne doit pas être considéré comme un exercice administratif imposé

Quels sont les critères à prendre en compte pour l'évaluation des conventions ? J'ai également été interrogé à ce sujet par l'audit FIPHFP, notre contribution se situe dans ce questionnement en cours :  
Le bilan de la convention apparaît en effet largement positif en terme de gestion :

- sur les recrutements, le rythme très (voire trop ?) élevé est maintenu : plus de 10 % en IT depuis 4 ans, voire 20% certaines années en cat C...

- financièrement, une contribution baissant de 300 000 euros par an. En 2012, la politique handicap serait même largement positive pour l'INRA (demande de 700000 euros dans le cadre du complément pour 2012, plus les 250000 euros complémentaires de l'action accessibilité des locaux) !

Mais avec des déséquilibres importants s'agissant des résultats :

- en niveaux de recrutements, déficit en catégorie A (on est loin des 6 %) et encore plus en CR, même si la nouvelle procédure engagée est porteuse d'espoir.

- en voies d'accès à l'emploi : la voie ordinaire, concours externe, n'apparaît même plus alors que la voie dite contractuelle censée être temporaire devient la norme. Il est vrai que certains recrutements par concours externes ont pu concerné des travailleurs handicapés (TH) qui n'ont pas souhaité se faire connaître.

- en éventail de profils proposés, sachant qu'à côté du contingent annuel d'une trentaine de postes, il y a très peu de recrutements réalisés (ceci même par la voie contractuelle) sur les 200 à 250 autres postes ouverts au recrutement chaque année. Nous rappelons qu'au début des années 2000, tous les postes vacants étaient proposés à la voie contractuelle, même si le dispositif utilisé s'était avéré inadapté (il mettait en compétition les demandeurs TH avec les agents en place, demandeurs de mobilité)

Les procédures utilisées ont eu deux conséquences négatives :

- la demande de poste handicap est souvent considérée comme une seconde chance, après un échec à l'arbitrage d'une demande de concours.

- on maintient l'idée de postes plus adaptés au handicap.

Ce qui réduit l'avancée dans la perception du handicap, sachant qu'il s'agit principalement d'une adéquation à trouver entre les capacités de la personne et les compétences exigées par le poste à pouvoir, avec l'appui de mesures de compensation.

Il est même à craindre que l'on arrive à proposer uniquement les « postes réservés » aux demandeurs d'emploi handicapés, sans les engager à se porter candidats aux concours externes. Et comme on vient de le souligner dans l'échange sur le budget 2012, il convient que tous les recrutements soient *a minima* comptabilisés dans les ouvertures de postes de l'année.

Autre enseignement des 3 dernières années, les lignes aménagement des postes de travail et d'aides à la personne pour exercer son activité sont loin d'être entièrement utilisés (de l'ordre de 75 %) ... ce qui apparaît en décalage au vu du nombre important de recrutements réalisés, ceci sans compter les besoins de personnels déjà en place.

En perspective, nous proposons de s'appuyer sur une démarche plus qualitative visant à :

- un équilibre entre tous les niveaux de qualification lors des recrutements, nous avons pris note de l'amélioration de la procédure pour les chercheurs, elle pourrait sans doute répondre aussi aux difficultés rencontrées dans le corps des IR.
- une diversification des profils proposés, avec l'ouverture de la voie contractuelle à la majorité des postes arbitrés.
- une procédure d'arbitrage *a minima* simultanée des postes (comme cela s'est déjà fait dans certains corps, en catégorie A)
- une valorisation du concours externe comme voie de recrutement (en sensibilisant les jurys et les candidats, ceci en ne les dirigeant pas uniquement vers la procédure voie contractuelle).
- un renforcement de l'accompagnement dans la première année.
- un appui aux démarches de partenariat avec universités, écoles (accueil de stagiaires et stages d'été, accueil d'apprentis...)
- une attention au suivi des carrières (formation, mobilités, fin de carrière)
- un recours plus important aux études ergonomiques globales, tant lors de l'accueil que d'une reconversion, car elles interviennent, si nécessaire, sur l'environnement global de travail.
- un plan pluri-annuel d'accessibilité des locaux dont le calendrier de réalisation ne soit pas subordonné au seul financement du FIPHFP.

Et concernant le recours au travail dit protégé, en prenant appui sur l'expérience rennaise d'ESAT hors les murs pour la restauration, en l'élargissant à d'autres sites ou d'autres fonctions.

Je finirai par un commentaire plus personnel d'actualité : la récente note de service INRA actualisant la gratification des stagiaires étudiants, n'évoque pas la prise en charge par le FIPHFP de la totalité de cette indemnité pour les étudiants handicapés, mesure validée par le comité national du FIPHFP fin 2011. Je m'en réjouis, y ayant voté – en tant que représentant de Solidaires – contre cette mesure qui va à l'encontre du but recherché. Car elle revient à considérer que l'employeur n'a pas à reconnaître l'apport bénéfique de ces étudiants dans l'activité de l'unité. Preuve supplémentaire qu'une vision uniquement comptable ou financière n'est pas la bonne approche... »